Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 786

Artikel: Echos de la votation sur le suffrage féminin facultatif dans les communes vaudoises : (25 février 1951)

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-267362

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1436
J. A.
G.Bibliothèque Publique & Universitaire de Genève
6 Avr. 19

7 AVRIL 1951 — GENEVE
TRENTE-NEUVIEME ANNÉE — N° 786

Le Mouvement Féministe

Compte de Chèques postaux I. 943
Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mlle Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.— (ab. min.)
Abonnement de soutien . . » 8.—
Le numéro . . . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La femme loin d'oublier ses devoirs d'épouse et de mère, n'a jamais cherché, dans l'exercice de ses droits, qu'un moyen plus sûr de remplir ses devoirs.
Maria VÉRONE.

Echos de la votation sur le suffrage féminin facultatif dans les communes vaudoises (25 février 1951)

M. A. Truan, membre du comité directeur du « Mouvement Féministe », nous a envoyé ces lignes pleines de regret et pourtant d'espoir.

Le corps électoral masculin en a décidé : à une majorité de trois contre deux il a refusé l'amendement à la Constitution vaudoise que lui proposaient le Conseil d'Etat unanime et la grande majorité du Grand Conseil et qui aurait permis d'introduire le suffrage féminin communal facultatif.

Malgré la modestie de cette réforme, le citoyen vaudois n'a pu s'élever à une conception politique désintéressée dépassant les bornes d'un égoïsme aveugle et de préjugés désuets qui laissât la liberté aux communes de tenter cet essai. C'est une constatation qui nous remplit d'amertume ; on se demmande ce qu'il faudra pour ouvrir les yeux et l'esprit et toucher le cœur de nos concitoyens.

« Dans toute ma carrière politique, m'écrit un correspondant, j'ai toujours défendu le principe de l'égalité civique des femmes, et j'espère beaucoup que notre canton ne sera pas le dernier à admettre le suffrage féminin. Notre pays restera-t-il encore longtemps un petit fossile au centre de l'Europe, où l'on fabrique des montre de précision, mais où l'on ignore la marche du Temps ! ».

Mais nous ne sommes pas vaincus ! Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». La campagne en faveur du suffrage féminin ne fait que commencer. Nous nous sentons encouragés par tous les témoignages de sympathie reçus, par tous les dévouements qui se sont manifestés, les sacrifices de temps et d'argent consentis, et par l'attitude de la majeure partie de la presse à laquelle nous rendons hommage. Nous savons que la lutte engagée n'a pas été vaine, que beaucoup d'hommes et de femmes nous sont acquis et que le vote négatif de dimanche incitera beaucoup d'autres à adhérer à nos groupements féministes jusqu'à ce que nous remportions la victoire complète qui ne saurait tarder beaucoup plus longtemps, car toute cause juste finit par triompher.

Albert Truan.

Les expériences de la commission des conférences éclairent, sur plus d'un point, les raisons des votes négatifs à la campagne.

Le comité d'action pour le suffrage féminin communal facultatif, et surtout sa commission des conférences, ont fait des expériences assez intéressantes.

« A ma connaissance, écrit le syndic d'une charmante ville broyarde, aucune personne domiciliée sur le territoire de... ne s'intéresse au suffrage féminin, même facultatif ». Opinion à revoir, car là s'est immédiatement constitué un petit comité d'action qui a reçu les conférenciers et a écrit des articles pour le journal local, qui les a publiés. Et l'on a trouvé dans les urnes 93 oui et 184 non.

Louons cette municipalité pour sa franchise : « Les municipaux, dans leur majorité, tiennent à leur place et craignent d'être renversés par les futures citoyennes » (25 oui, 28 non).

Dans un village sur les flancs du Pèlerin, on met en garde contre les périls d'une conférence ; il n'y a que deux suffragistes, dans le village, le pasteur et un autre citoyen, et les urnes donnent 79 oui, 141 non. Pas mal !

La « Gazette » s'est étonnée du résultat de Pompaples (24 oui, 42 non), où se trouve St-Loup. L'explication est très simple : les diaconesses, dans leur presque totalité, sont partisanes du suffrage féminin, car elles savent que le bulletin de vote permet d'obtenir des réformes que des années de démarches n'arrivent pas à réaliser. Or les électeurs de Pompaples ont craint de voir toutes les sœurs (elles sont bien une huitantaine), dans un grand envol de capes noires, partir à l'assaut du Conseil communal, y occuper toutes les places et même prendre des sièges à la Municipalité !

*

M. E. Schürch, ancien rédacteur en chef du « Bund » a publié dans le « Tages-Anzeiger » de Zurich un article trop long pour être reproduit ici, nous nous bornons aux extraits suivants :

...Le verdict populaire vaudois est difficile à s'expliquer si l'on ne songe pas que plus d'un père de famille a pu faire certaines réflexions : on est rassasié de politique et surtout de la politique de parti, faudrait-il donc en entendre encore parler autour de la table familiale ?

Mais il nous semble que pour l'humanisation des affaires de l'Etat et de la vie publique aussi, la collaboration des deux sexes est nécessaire.

Maintenant surtout que la défense militaire elle-même ne peut plus se passer des femmes et que les bombes ont mis le peuple entier sur le front de combat...

L'Institut suisse de l'opinion publique avait recueilli, avant le scrutin, des chiffres révélateurs, grâce aux enquêtes effectuées dans la population.

Cette enquête par sondages, effecuée auprès de 646 personnes, a donné, *avant* le scrutin vaudois, le résultat suivant : *pour* le suffrage féminin 40,8 % (39,3) ; *contre :* 59,2% (60,7). Les chiffres entre parenthèses sont ceux fournis par la consultation populaire elle-même. Le résultat est donc fort satisfaisant pour les « gallup » helvétiques.

Le détail des réponses par catégories d'interrogés confirme, dans l'ensemble, ce que l'on pressentait, ce qu'ont révélé aussi les résultats du scrutin. Chez les *femmes* elles-mêmes, on n'arrive pas, dans l'ensemble, à une *majorité* en faveur du suffrage féminin, 48 % désirent être électrices sur le plan communal ; 42 % désirent être éligibles. Les chiffres baissent dès qu'il s'agit du plan cantonal, davantage encore pour le fédéral. L'échelle est la même chez les hommes, avec un pourcentage maximum de 40 %. Mais sur le plan fédéral, l'électorat et l'éligibilité des femmes ne sont admis que par un quart et un cinquième des hommes.

En ce qui concerne les catégories de la population, l'on constate des différences très marquées.

La seule catégorie qui donne une majorité *absolue*, c'est-à-dire où plus de 50 % des personnes consultées s'est prononcée en faveur du droit de vote des femmes et de leur éligibilité (sur le plan communal) c'est celle des employés supérieurs et des professions libérales (59 % pour le droit de vote ; 67 % pour l'électorat communal, 52 % pour l'électorat cantonal, 50 % pour l'électorat fédéral; 57 % pour l'éligibilité au communal).

*

Une lectrice de l'hebdomadaire « Curieux » a rapporté l'anecdote suivante, qui en dit long sur la mentalité de l'électeur rural.

Après le vote au sujet du suffrage féminin FACULTATIF dans les communes vaudoises qui le désireraient (!), je me permets de vous envoyer l'opinion « qualifiée », entendue proférer par un Vaudois moyen de la campagne. Absolument authentique...

Une pinte vaudoise, quelque part du côté de Saint-Légier (au-dessus de Vevey). Deux solides gaillards, accoudés autour de trois décis, parlent politique avec une bruyante assurance.

— Et alors, ce vote des femmes ? dit l'un.

— Quelle bedoumerie ! répond l'autre. Ecoute voir, les femmes ne peuvent pas voter... elles ne savent même pas traire !...

Si vous vouliez soumettre cette vérité essentielle à la sagacité de vos lecteurs, vous m'en verriez fort aise. Mieux vaut en rire. Mais, devant certaines manifestations de la pensée humaine, on ne peut s'empêcher de revenir à la phrase de Gœthe : « contre la bêtise, les dieux eux-mêmes sont impuissants » !

A Athènes 150 déléguées de 21 pays assistent à la Conférence du Conseil International des Femmes

...qui a débuté, comme prévu, jeudi 28 mars, par un « pélerinage à l'Acropole ». Le temps était radieux et les escaliers du Parthénon reçurent les visiteuses étrangères émues et reconnaissantes.

Le *ministre de l'Instruction publique* les salua en français, tandis que la *baronne BOEL*, présidente d'honneur, évoqua les symboles d'Athéna, la sage, et d'Alceste, la dévouée, et que *Mlle Van EEGHEN*, vice-présidente, parla des efforts du CIF pour la paix et une meilleure compréhension entre les peuples.

Des autocars ramenèrent tout le congrès en ville à la place de la Constitution, où *Mme EDER*, présidente, déposa une couronne sur le tombeau du Soldat inconnu.

La cérémonie d'ouverture amena des foules au « Parnasse », local de la plus ancienne association littéraire et philanthropique de la Grèce moderne.

Les allocutions de Mme *PENTELAKI*, présidente du Conseil national des femmes grecques, de la *reine FREDERICA*, de *Mme EDER*, du *maire d'Athènes*, du *président* du Parnasse et du président du Conseil, *M. VENIZELOS*, furent vivement applaudis. Celui-ci dit entre autres :

« Sous peu, les électeurs de Grèce sont appelés à élire les autorités municipales. Depuis 1930, les femmes grecques participent à leur élections, mais c'est la première fois qu'elles exerceront pleinement et efficacement ce droit, étant donné que les guerres et les vicissitudes politiques n'ont pas permis depuis lors de procéder à des élections municipales.

Ce fait a une importance particulière car, je l'espère, il constitue un solide point de départ vers la pleine égalité politique, dans l'avenir, pour les femmes grecques. Il est dans nos intentions de compléter, plus tard, la reconnaissance de tous les droits politiques aux femmes Hellènes, bien que jusqu'ici elles n'aient pas montré l'intérêt requis pour l'acquisition de leurs droits électoraux ; et nous ne cesserons pas de nous efforcer d'arriver à ce but dans l'avenir ».

D. V.

Electrices, comment voteriez-vous le 15 avril ?

Une votation fédérale concernant l'initiative sur la « monnaie franche » nous attend le 15 avril. Je dis « nous », car la décision que prendra le Souverain aura ses effets économiques pour les femmes aussi bien que pour les hommes : les trois quarts de notre revenu national ne passent-ils pas chaque année par les mains des femmes, sous forme de dépenses ménagères ! Il importe donc que nous, femmes suisses, sachions exactement ce que nous vaudrait l'introduction de cette monnaie franche.

L'initiative déposée le 1er septembre 1949 par le parti libéral-socialiste réclame l'insertion suivante à l'art. 39 de la Constitution fédérale : « La banque investie du monopole des billets de banque a pour tâche principale de régler la circulation de la monnaie en Suisse de telle façon que le pouvoir d'achat du franc suisse reste constant ou autrement dit que l'indice des prix des marchandises de première nécessité reste constant, afin de garantir le plein emploi des travailleurs. » Et plus loin : « La Confédération décrète l'acceptation obligatoire des billets de banque et de toute autre monnaie fiduciaire ».

Pour saisir la portée de cette initiative il importe de connaître la théorie et les buts des adeptes de la monnaie franche. Leur doctrine repose sur cette hypothèse que toute la vie économique du pays — y compris le marché du travail — peut être réglée par la quantité des billets de banque mis en circulation. Car, explique-t-on, il y a une interdépendance quasi-mathématique entre la masse de monnaie et la rapidité avec laquelle elle circule d'une part, et la quantité de marchandise et le niveau général des prix, de l'autre. Il suffirait donc, lorsqu'il y a excédent de marchandise, que la banque sorte une quantité de monnaie suffisante pour sa consommation, afin d'éviter une baisse des prix, et lorsqu'il y a pénurie de marchandise, de retirer la monnaie superflue pour en éviter la hausse. L'économie ainsi réglée, on arriverait à une stabilisation des prix par le jeu approprié de la monnaie.

Du point de vue monétaire, cette théorie entraîne l'abandon de l'étalon-or et son remplacement par une monnaie de papier dont la parité serait liée à un indice représentant le coût de la vie. Il nous faudrait pour cela sacrifier la stabilité du cours de change avec les autres pays, mais on affirme que les crises économiques et le chômage seraient évités sans la retenue arbitraire de la monnaie thésaurisée dans les banques.

On explique enfin que l'infériorité de celui qui possède des marchandises à débiter vis-à-vis du propriétaire de capitaux consiste dans la dévaluation que subissent les marchandises non consommées au bon moment, tandis que le capital dure et s'augmente même en portant des intérêts. Il y aurait donc tout avantage à empêcher la thésaurisation et à obliger la monnaie à s'écouler aussi rapidement que la marchandise. Pour arriver à ce résultat, nos billets de banque seraient susceptibles, s'il le fallait, d'un rappel à courte échéance, et un émolument de change allant jusqu'à 10 % de leur valeur pourrait être perçu sur les nouveaux billets délivrés. On a même parlé d'introduire une « monnaie fondante » qui se déprécierait automatiquement de la même manière « que les pommes de terre pourrissent ou que le fer rouille ».

Il n'est pas nécessaire d'être économiste pour reconnaître le danger qu'entraîneraient des opérations aussi hasardeuses pour notre petit pays, obligé d'importer ses aliments indispensables et les matières premières pour son industrie. Car c'est en grande partie l'interdépendance avec nos fournisseurs dans tous les pays du monde qui règle nos prix et il est probable que la con-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE